

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Montigny-lès-Cormeilles

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Le projet de PLU entre dans une phase d'échange avec les habitants et les personnes publiques associées. Pour cette raison, les éléments présentés sur ces panneaux pourront être amenés à évoluer.

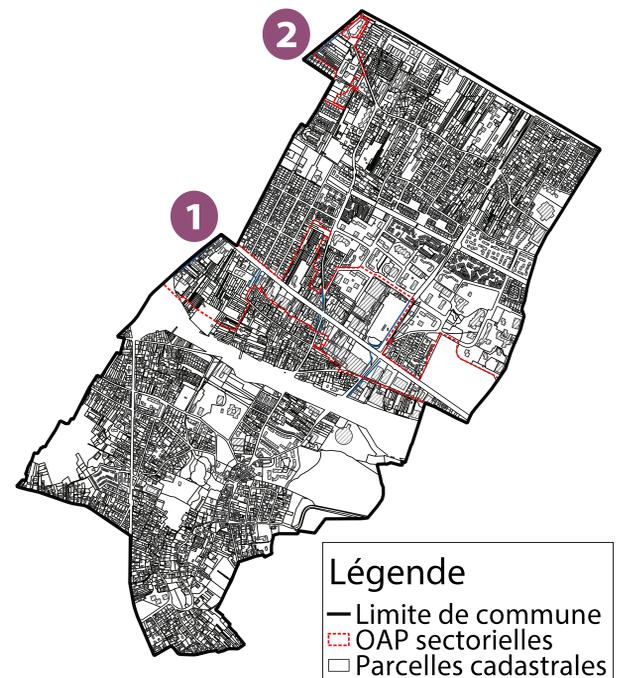
QUEL EST LE RÔLE DES OAP ?

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation exposent la manière dont la Ville souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou des secteurs de son territoire.

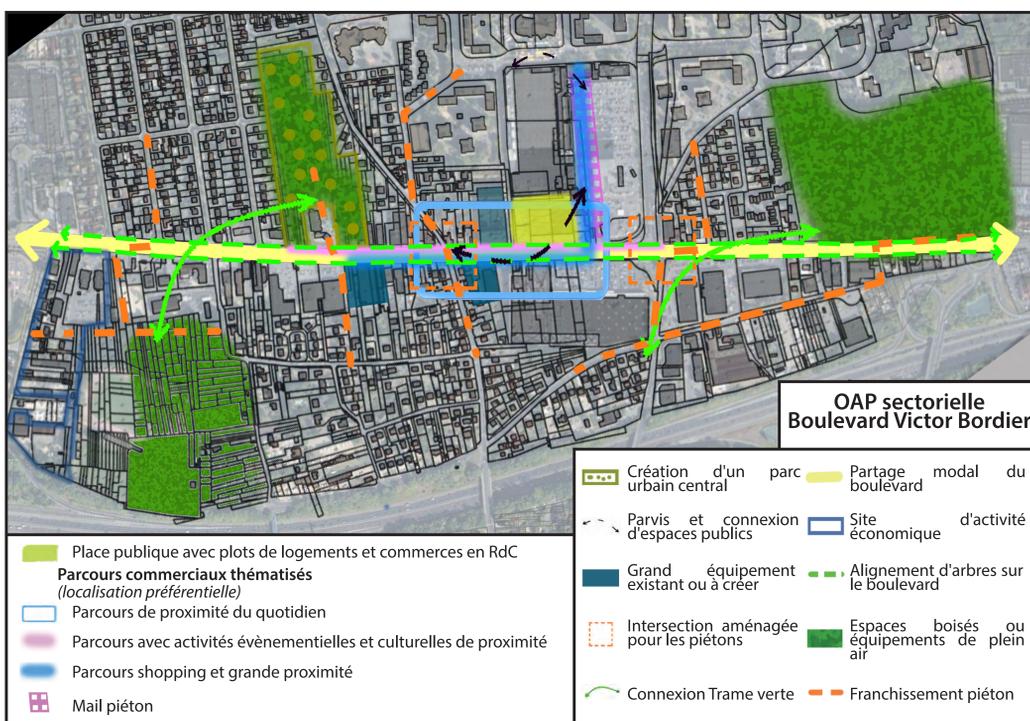
Les Orientations d'Aménagement et de Programmation sont opposables aux autorisations d'occupation du sol ou aux opérations d'aménagement dans une relation de compatibilité.

Le PLU de Montigny-lès-Cormeilles comporte trois OAP :

- L'OAP thématique dite "trame verte et bleue" (voir panneau ci-contre)
- **L'OAP sectorielle dite "Boulevard Victor Bordier"**
- **L'OAP sectorielle dite "secteur gare"**



1 LES 3 AXES DE L'OAP SECTORIELLE BOULEVARD VICTOR BORDIER



A. Construire une nouvelle centralité multifonctionnelle pour les Ignymontains

- Accueillir de nouveaux équipements
- Développer l'offre commerciale
- Accueillir une offre de logements qualitative et diversifiée

B. Créer un nouvel axe vert de liaison Nord-Sud

- Organiser un partage modal de la voirie
- Favoriser la porosité du boulevard
- Créer des relais à la trame verte (alignements d'arbres, équipements en plein air, etc.)

C. Concevoir un paysage urbain de centre-ville

- Privilégier une implantation de façades commerciales le long du boulevard, accessibles facilement pour les piétons
- Favoriser les parkings mutualisés et à l'arrière des terrains pour les commerces
- Créer des percées visuelles, maintenir une continuité végétale et les cônes de vue, rythmer l'architecture des façades

2 LES 3 AXES DE L'OAP SECTORIELLE SECTEUR GARE

A. Créer un quartier mixte

- Aménager une nouvelle place centrale
- Créer de nouveaux logements
- Accompagner la création de nouveaux logements par une offre suffisante d'équipements, services et commerces

B. Valoriser l'entrée de ville

- Créer une façade urbaine le long de l'avenue de la Libération
- Valoriser les rues de la Gare et du Général-de-Gaulle par un traitement paysager
- Mailler le nouveau quartier en créant des nouvelles voies secondaires

C. Mettre en valeur la Trame Verte

- Développement d'espaces et jardins privés en limite de l'espace public et en coeur d'îlots
- Conforter les espaces publics
- Permettre la plantation d'arbres et des aménagements paysagers

